

SEANCE DU 3 AOUT 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session extraordinaire le 3 Août 2017 à 18h00, selon la convocation en date du 28 Juillet 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 17

ETAIENT PRESENTS (17) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - CARABIN Erwan - JARRETON Rémy - MARTINS CARDOSO Filipe - DUMONT Christelle - BLANCHON Thomas - BOURINET Olivier - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (5) : LABROUSSE-DESCOUT Pascal (à BOURDEAU Pascal) - DENNERY Agnès (à CARABIN Erwan) - HERMAN Nadine (à POINET Alain) - GOURDEAU Jean-Michel (à LAGARDE Béatrice)

ABSENT (1) : DESPOUYYS Myriam - HUGUET Annie - LASTERE Gérard - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie

Mr Erwan CARABIN a été désigné en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/8.1/050 – modification du rythme scolaire

Vu le décret n°2017-1108 du 27 Juin 2017, modifiant l'article D-521-12 du code de l'Éducation, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, qui dispose dans son article 1 :

« Saisi d'une proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D.521-10 »

Considérant qu'à ce jour le principe de l'organisation de la semaine scolaire est de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées, organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin ;

Considérant les résultats de l'enquête réalisée auprès des familles résidant sur le territoire de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais à laquelle 84% ont répondu et dont 90% d'entre elles se sont exprimées pour un retour de la semaine scolaire à 4 jours et 88% pour l'application de ces changements dès la rentrée 2017/2018 ;

Considérant que les maires du territoire de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais se sont prononcés dans leur ensemble pour la mise en œuvre dérogatoire de la semaine scolaire sur quatre jours ;

Considérant l'avis du conseil d'école extraordinaire des trois écoles maternelle et élémentaires de Nontron en date du 3 Juillet 2017, recueilli conformément à l'article 1 du décret susvisé ;

Considérant la décision favorable de Madame la Directrice départementale des services de l'éducation nationale en date du 7 Juillet 2017 sous réserve de l'accord de l'autorité organisatrice des transports scolaires ;

Considérant la concordance des horaires d'enseignement avec l'organisation des transports scolaires sur le secteur concerné, soit l'après-midi de 13 h 15 à 16 h 15;

.../...

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **FIXE** l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à compter de la rentrée scolaire 2017/2018, soit à partir du 4 septembre 2017;

→ **AUTORISE** le Maire à signer tout document consécutif à cette délibération.

Fait à NONTRON, le 4 Août 2017

Le Maire,



Pascal BOURDEAU

*Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission
en sous-préfecture de Nontron le
et de sa publication le
Le Maire,
Pascal BOURDEAU*

SEANCE DU 3 AOUT 2017

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON, s'est réuni en session extraordinaire le 3 Août 2017 à 18h00, selon la convocation en date du 28 Juillet 2017 sous la présidence de Monsieur Pascal BOURDEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 16

ETAIENT PRESENTS (16) : BOURDEAU Pascal - LALANNE Jean - DELAGE Christiane - LAGORCE Jacques - CARABIN Erwan - JARRETON Rémy - MARTINS CARDOSO Filipe - DUMONT Christelle - BLANCHON Thomas - POINET Alain - LAGARDE Béatrice - DUTHEIL Thierry

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration (5) : LABROUSSE-DESCOUT Pascal (à BOURDEAU Pascal) - DENNERY Agnès (à CARABIN Erwan) - HERMAN Nadine (à POINET Alain) - GOURDEAU Jean-Michel (à LAGARDE Béatrice)

ABSENT (7) : DESPOUY Myriam - HUGUET Annie - LASTERE Gérard - HOUMEAU Sylvie - VANDENBOSCH Sylvie - FAYOLLE Nathalie - BOURINET Olivier

Mr Erwan CARABIN a été désigné en qualité de Secrétaire de séance.

N°DEL 2017/7.10/051 – tarifs des services municipaux : Mise à disposition de vélos à assistance électrique – dépôt de garantie

Vu la délibération n°2017/7.10/043 du 28 Juin 2017 portant tarification des services, et en particulier tarification de la location au public avec dépôt de garantie de vélos à assistance électrique, à savoir :

→ 10 € pour la journée

→ 40€ pour 7 jours consécutifs

→ 15 € pour les week-ends (du vendredi soir au lundi matin)

→ Dépôt de garantie : 1 500 €

Considérant qu'il y a lieu de revoir le montant du dépôt de garantie fixé ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **MODIFIE** le montant du dépôt de garantie concernant la mise à disposition de vélos à assistance électrique tel que fixé par délibération n°2017/7.10/043 du 28 Juin 2017 ;

→ **FIXE** le montant du dépôt de garantie à 200 € par vélo à assistance électrique loué.

→ **AUTORISE** le Maire à signer tout document consécutif à cette délibération.

Fait à NONTRON, le 4 Août 2017

Le Maire,

Le Maire certifie exécutoire la présente
délibération compte tenu de sa transmission

en sous-préfecture de Nontron le

et de sa publication le

Le Maire,
Pascal BOURDEAU



Pascal BOURDEAU